

## Fiche technique

## Protection du bois

# impralit-TSK 40

Pour le traitement du bois classes d'emploi 1-3

**Sel d'imprégnation sans métaux lourds, "fixé". Utilisation suivant EN 335.**

Autorisation SPF	13317B	Conforme aux normes européennes EN 599, 46, 47, 73, 84, 113, 117, 118
Homologation A.B.P.B.	35.900	
Agrément Technique ATG	ATG 3136	
Contrôle de qualité	MPA, Brunswick	
<p><b>Sel d'imprégnation, résistant aux intempéries, à efficacité préventive contre les insectes (y compris termites) et les champignons déprédateurs du bois pour bois sous abri ou à l'air libre sans contact avec le sol. Utilisation suivant les classes d'emploi suivant EN 335. Protection contre le bleuissement et les moisissures.</b></p>		
<b>Conditionnement</b>	Conteneur plastique de 1.000 litres, contenu : 1.000 kg. Conteneur plastique de 500 litres, contenu : 600 kg.	
<b>Couleur sur bois</b>	Incolore. Des colorations plus intensives sont possibles en combinaison avec des impralit-pâte colorantes.	
<b>Efficacité</b>	Action préventive contre les champignons et les insectes déprédateurs du bois, y inclus les termites. Egalement action préventive contre le bleuissement et les champignons de pourriture en observant toutes les préconisations durant le stockage du bois. Pour des informations ultérieures sur les mesures à prendre afin de protéger le bois stocké contre l'attaque par le bleuissement et les moisissures voir la fiche technique "Comment réduire le risque de colorations par champignons lignicoles sur bois imprégné sous vide et pression" émise par SP Technical Research Institute of Sweden.	
<b>Présentation</b>	Emulsion concentré liquide, soluble dans l'eau.	
<b>Principes actifs</b>	1,0 % Propiconazole ; 1,0 % Tébuconazole ; 2,0 % Perméthrine 1,0 % Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ; 2,5 % Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures.	
<b>Domaines d'application</b>	impralit-TSK 40 est exclusivement autorisé pour les classes d'emploi 1, 2 et 3 suivant EN 335.	

<p><b>Restrictions</b></p>	<p>Ne pas utiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand le bois traité peut être en contact direct avec les aliments ou la nourriture pour animaux.</li> <li>• Les constructions en bois de grande surface dont le rapport entre la surface traitée et le volume de la pièce est égal ou supérieur à 0,2 (m<sup>2</sup>/m<sup>3</sup>) dans des pièces destinées pour le séjour constant de personnes. si cela était, les bois traités doivent être recouverts.</li> <li>• Pour les constructions en bois de grande surface dans d'autres pièces sinon que l'application soit imposée par des raisons de la construction.</li> </ul> <p>Les sels de protection du bois, les coloris de contrôle et les composants constitutifs du bois peuvent être facilement délavés immédiatement après le traitement. Prendre des mesures appropriées pour prévenir des salissures par un délavage éventuel (p.ex. recouvrir les superficies visibles). L'efficacité du produit n'est pas perturbée par le délavage.</p> <p>Le produit contient des substances biocides pour la protection préventive du bois contre les champignons et les insectes. Il est à appliquer uniquement dans les cas où la protection des bois est obligatoire ou indispensable. Toute utilisation abusive peut être nuisible à la santé et à l'environnement.</p> <p>Les informations techniques contenues dans la présente fiche technique se rapportent exclusivement aux bois non traités avec d'autres produits chimiques. Par des bois prétraités avec d'autres produits chimiques veuillez consulter notre service technique.</p>
<p><b>Application</b></p>	<p>L'impralit-TSK 40 est exclusivement autorisé pour l'application par badigeonnage, pulvérisation sous tunnel ou cabine, par trempage (court/semilong/long) ainsi que par imprégnation en autoclave sous vide/pression.</p> <p>Traitement par trempage :</p> <p>L'humidité du bois ne doit jamais dépasser 50 %.</p> <p>Lors d'une application par trempage long veiller à ce que la durée du trempage soit 24 heures au minimum.</p> <p>Imprégnation en autoclave:</p> <p>L'humidité du bois ne doit dépasser 35 %.</p> <p>L'imprégnation terminée, ouvrez l'autoclave et laissez échapper l'air avant d'y entrer.</p>

Méthode d'application	Traitement superficiel [g/m <sup>2</sup> ]		Traitement pénétrant [kg/m <sup>3</sup> bois total]	
	badigeonnage, pulvérisation / aspersion sous tunnel / cabine, trempage		vide et pression en autoclave	
Classe d'emploi	termite		termite	
	exclu	compris	Exclu	compris
1	2,0	12,0	0,5	3,0
2	3,8	12,0	1,5	3,0
3	4,8	-	-	-
Bleuissement / Moisissures	3,0		1,5	

Selon Service public fédéral: 13317B

Méthode d'application	Traitement superficiel [g/m <sup>2</sup> ]		Traitement pénétrant [kg/m <sup>3</sup> bois total]	
	badigeonnage, pulvérisation / aspersion sous tunnel / cabine, trempage		vide et pression en autoclave	
Classe d'emploi	termite		termite	
	exclu	compris	Exclu	compris
B, A1	1,0		0,5	
A2.1, A2.2	2,5		1,3	
A3, C1	-		1,7	

Selon Association Belge pour la Protection du Bois: 35.900 / N33

Méthode d'application	Traitement superficiel [g/m <sup>2</sup> ]		Traitement pénétrant [kg/m <sup>3</sup> bois total]	
	badigeonnage, pulvérisation / aspersion sous tunnel / cabine, trempage		vide et pression en autoclave	
Classe d'emploi	termite		termite	
	exclu	compris	Exclu	compris
1	-		-	
2	2,6		1,3	
3	3,4		1,7	

Selon Union belge pour l'Agrément technique de la Construction asbl: ATG 3136

Pendant l'utilisation observer la norme DIN 68 800-3. L'autorisation doit être disponible sur le chantier d'application. La "Fiche technique concernant l'utilisation des produits pour la protection du bois" peut être demandée au Deutsche Bauchemie ([www.deutsche-bauchemie.de/publikationen](http://www.deutsche-bauchemie.de/publikationen)).

<b>Concentration de la solution</b>	<p>La concentration est à adapter à la quantité consommée, l'essence et les dimensions du bois. Concentrations recommandées:</p> <p>Traitement superficiel:                    3,2 % solution aqueuse</p> <p>Traitement pénétrant:                    1,6 % solution aqueuse</p> <p>A ces concentrations les solutions d'impralit-TSK 40 offrent une excellente protection contre la corrosion.</p>
<b>Valeurs indicatives/durée de trempage</b>	<p>Le temps de trempage dépend des dimensions du bois, l'essence et l'humidité du bois et de la concentration de la solution. Lors d'une application par trempage veiller à ce que la durée du trempage soit 24 heures au minimum.</p> <p>Pour plus d'informations et valeurs indicatives voir la fiche d'information de la Deutsche Bauchemie (DBC-Association allemande de la chimie de construction) : "Trempage de bois de construction – Planification et mise en œuvre correctes de la protection du bois par l'imprégnation sans pression".</p>
<b>Préparation de la solution</b>	<p>L'impralit-TSK 40 peut être mélangé à l'eau dans toutes les proportions. Pour obtenir 100 litres d'une solution de 5 % mélanger 5 kg d'impralit-TSK 40 ans 95 litres d'eau en remuant. Une formation temporaire de mousse est possible. La micro-émulsion ainsi obtenue présente un aspect clair ou légèrement trouble à une odeur faible.</p>
<b>Contrôle de la solution</b>	<p>Le contrôle de la solution se fait à l'aide d'un densimètre et d'un abaque,</p>
<b>Compatibilité avec d'autres solutions</b>	<p>L'impralit-TSK 40 et ses solutions ne sont pas compatibles avec la plupart des sels d'imprégnation commercialisés. Veuillez consulter notre service technique.</p>
<b>Fixation</b>	<p>L'impralit-TSK 40 peut être facilement délavé immédiatement après le traitement. Il convient de s'assurer que le bois imprégné soit entreposé à l'abri de la pluie au moins pendant 7 jours, par des températures <math>\leq 5^{\circ}\text{C}</math> au moins pendant 14 jours.</p>
<b>Caractéristiques</b>	<p>L'impralit-TSK 40 est liquide, „fixé“ et diluable à l'eau.</p>
<b>Densité</b>	<p>Env. 1,03 g/cm<sup>3</sup>.</p>
<b>Odeur</b>	<p>Le bois traité est inodore après séchage.</p>
<b>Propriété de collage</b>	<p>Nous recommandons de vérifier la solidité des joints d'assemblage avant de coller le bois imprégné ou d'imprégner le bois collé. Des préconisations générales ne peuvent pas être données. Pour vérifier la compatibilité veuillez-vous adresser à votre fabricant de colle.</p>
<b>Finition</b>	<p>Lors de l'application sur bois imprégné à l'impralit-TSK 40 le séchage peut se voir allongé, des modifications de colorations peuvent survenir et l'accrochage peut être réduit. En ce cas, nous recommandons d'appliquer une couche d'essai. Pour plus d'informations sur la préparation du support et la protection constructive du bois veuillez voir la fiche technique 18 émise par le BFS.</p>

**impralit-TSK 40**

<b>Remarques spéciales</b>	Ne pas pulvériser sur les plantes ni les mettre en contact avec le bois récemment imprégné.
<b>Mise en œuvre</b>	La norme DIN 68 800-3 – Protection du bois ; protection préventive du bois – s’applique à la protection chimique avec impralit-TSK 40 ainsi que les dispositions en matière des constructions sauf dispositions contraires. L’autorisation doit être disponible sur le chantier d’application. Demander au fabricant la fiche technique relative à l’utilisation de ce produit. Le traitement avec ce produit d’imprégnation doit s’effectuer seulement par les ateliers spécialisés.
<b>Règlement CLP</b>	impralit-TSK 40 est soumis à l’étiquetage. Mention d’avertissement : Danger Pictogramme: Corrosion, Environnement, Point d’exclamation.
<b>Mentions de danger/Conseils de prudence</b>	H302 Nocif en cas d’ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H373 Risque présumé d’effets graves pour le larynx à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l’eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P330 Rincer la bouche. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.  Le produit contient: Polymer based on a long chained fatty alcohol and 5 – 15 molecules of Ethylene-oxide, perméthrine (ISO), Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle, Composés de l’ion ammonium quaternaire - benzylalkyl en C12-16 diméthyles - chlorures, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, propiconazole.

<p><b>Sécurité au travail</b></p>	<p>Pendant l'utilisation du produit de protection il faut observer particulièrement les préconisations en vigueur pour le travail et l'environnement suivant la classification sur les emballages (particulièrement symbole de danger, principaux dangers, indications sur le danger, mesures de sécurité).</p> <p>Protéger le visage, les yeux et les mains (crème grasse, gants en caoutchouc, lunettes de protection). Assurer une ventilation suffisante. Se laver les mains et le visage après le travail et avant les repas. Ne pas manger ni boire ou fumer pendant l'utilisation. Ne pas verser dans des récipients à usage alimentaire.</p> <p>La "Fiche technique sur la manipulation des produits pour la protection du bois" émise par le Industrieverband Bauchemie und Holzschutzmittel e.V. (Association professionnelle de la chimie de construction et des produits pour la protection du bois) fournit des détails. Pour des détails supplémentaires sur le stockage et la manipulation du bois imprégné, en particulier en ce qui concerne la prévention de déversement des composants du produit de protection dans le sol, les eaux souterraines et de surface ou les canalisations, veuillez voir la "Fiche technique sur l'imprégnation en toute sécurité avec des produits pour la protection du bois diluables à l'eau dans des installations sans pression" émise par "Deutsche Gesellschaft für Holzforschung e.V. (DGfH) (Association allemande pour la recherche sur le bois), Bayerstrasse 57-59, D-80335 München.</p>
<p><b>Sécurité des installations</b></p>	<p>Lors de l'imprégnation par trempage long avec impralit-TSK 40 il faut effectuer les procédures prévues selon la législation du travail et de l'environnement. Respecter les contraintes administratives imposées par les autorités responsables respectivement la caisse professionnelle</p> <p>Avant de remplir le bac avec impralit-TSK 40 nous recommandons de vérifier la compatibilité des peintures existantes avec le produit. En cas d'incompatibilité veuillez consulter notre service technique.</p>
<p><b>Stockage/ Transport</b></p>	<p>Peut être stocké un an. Ne pas stocker à plus de 50°C. Bien refermer les bidons après usage. A conserver seulement dans les conteneurs d'origine, seulement accessibles au personnel qualifié. Le concentré et ses solutions craignent le gel. Toutefois, le produit dégelé et bien remué peut être utilisé sans restriction.</p> <p>Point de congélation (concentré): à partir de 0°C Point de congélation (solution): à partir de 0°C</p> <p>Recommandons d'entreposer les conteneurs hors gel afin de prévenir la rupture.</p> <p>RID/ADR: Classe 9, No. UN 3082, Groupe d'emballage III.</p>

<b>Protection de l'environnement</b>	Toxique pour les poissons et daphnies: ne pas déverser dans les eaux de surface. Ne pas déverser le produit ni ses solutions dans le sol, les cours d'eau ou les canalisations. Catalogue des déchets numéro 03 02 01.	
	Concentration	Classe de pollution des eaux*
	Concentré	3
	Solutions jusqu'à 60 %	2
	Solutions jusqu'à 4,0 %	1
*Auto-classification selon VwVwS, Annexe 4		
Ces données sont fondées sur l'expérience acquise par les recherches et la pratique. Toutefois, nous ne pouvons donner aucune garantie pour les cas particuliers vu la multiplicité des possibilités d'application. Veuillez nous consulter pour tous renseignements techniques supplémentaires. Tout accord verbal doit être confirmé par écrit		

